

**INFORMATION  
IMPORTANTE**

**Réf. :**

**BT/81245/000008—9 Route de Mirandol**

**BT/81245/000009– 13 Place du 27 AOUT 19876**

**Monsieur MALIET Thierry  
Maire  
Commune de ST CHRISTOPHE  
MAIRIE  
Le Bourg  
81190 SAINT CHRISTOPHE**

Carmaux, le 02/07/2025

**OBJET : REMPLACEMENT DU COMPTEUR D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire,

**SICAE**, Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède actuellement à la modernisation de ses points de comptage pour un réseau public plus performant et de meilleurs services dans services dans **les communes de MIRANDOL-BOURGNOUNAC, de MONTIRAT et de SAINT CHRISTOPHE.**

Afin de procéder au remplacement des compteurs de la commune par le nouveau compteur LINKY, nous vous informons de notre intervention :

**Le jeudi 10, vendredi 11 ou mardi 15 juillet 2025.**

Pour mener à bien cette intervention, **une coupure momentanée** de l'alimentation d'électricité, **d'environ 30 minutes pour chacun des compteurs**, sera nécessaire. Nous vous proposons d'organiser au mieux ces interventions auprès de notre service dédié au numéro **07.88.83.31.90**.

De plus, nous vous informons qu'un courrier concernant ce déploiement a été adressé (par mail ou voie postale) à tous les clients SICAE concernés.

Vous trouverez tous les renseignements utiles au verso de ce courrier et une notice explicative vous sera remise après l'intervention.

Nous nous tenons à votre disposition.

Bien cordialement,

*Stéphane PUECH*

*Directeur Général*

*SICAE est l'entreprise locale de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques, quel que soit le fournisseur d'électricité que vous avez choisi. SICAE incarne les valeurs de proximité, de citoyenneté, de performance, d'innovation et de respect de l'environnement qui fondent le lien de confiance entre les salariés et ses client*



## Pourquoi un nouveau compteur ?

Dans le cadre de sa mission de service public, SICAE adapte les infrastructures pour répondre aux évolutions des besoins de la société en matière d'énergie, de technologies et de réglementations, et cela pour continuer d'alimenter à chaque instant les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Les compteurs communicants sont nécessaires pour l'avenir des réseaux électriques. Contrairement aux compteurs actuels, ils ouvrent des possibilités plus adaptées pour produire et consommer.

## Comment ça marche ?

Le nouveau compteur mesure la consommation globale d'électricité du foyer en kilowattheures. Il ne peut en aucun cas enregistrer le détail des consommations électriques des appareils, pas plus que des informations personnelles.

La gestion des données : elles sont récupérées 1 fois par jour et envoyées 1 fois par mois uniquement à votre fournisseur d'électricité pour la facture. Pour cela, le compteur envoie et reçoit des informations via les câbles électriques par Courants Porteurs en Ligne, une technologie utilisée depuis plus de 50 ans, notamment pour envoyer le signal « heures creuses » aux compteurs électriques, et pour des usages domestiques (box Internet, volet roulant électrique...).

**Tout  
savoir**  
sur  
l'installation  
du nouveau  
compteur

### 👉 30 MINUTES EN MOYENNE POUR LA REALISATION DE L'INTERVENTION

Brève coupure de votre alimentation en électricité. Certains appareils (radioréveil, four, box Internet...) peuvent nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés. Dans le cadre de l'intervention, s'il peut y accéder, le technicien vérifiera également le réglage de votre disjoncteur.

### 👉 AUCUN TRAVAUX D'AMENAGEMENT NECESSAIRES

Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur.

### 👉 INTERVENTION ASSUREE PAR NOTRE TECHNICIEN

Reconnaisable par le port d'une carte d'habilitation OYA.

### 👉 AUCUNE MODIFICATION DE VOTRE CONTRAT

## QUELS + POUR VOUS, CONSOMMATEUR ? \*\*



- ✓ Des **interventions simplifiées et plus rapides** :
  - en cas d'emménagement, vous aurez l'électricité en moins de 24 heures.
  - en cas de panne, le diagnostic sera facilité : l'électricité sera rétablie plus rapidement.
- ✓ Le **relevé de vos consommations** s'effectuera désormais à distance et **sans dérangement**.
- ✓ Une **baisse du prix de nombreuses prestations** tels que changement de puissance, mise en service....
- ✓ Accès internet pour **votre suivi de consommation « MaMesure » et « MaConso »** grâce à un **espace personnel sécurisé**. Vous saurez précisément ce que vous consommez par tranche horaire et serez libre d'agir pour adapter votre consommation.

\*\* Dès que votre compteur sera communicant – A noter : peut nécessiter quelques semaines